



DÉCLARATION DU BUREAU FÉDÉRAL

64 ANS C'EST TOUJOURS NON !

La **CFDT** exige l'abandon du décalage de l'âge légal de départ à 64 ans.

Aujourd'hui, l'urgence est de supprimer les injustices induites par la réforme de 2023, injustices qui vont à l'encontre des principes de solidarité, d'égalité et de justice sociale.

Les travailleurs exposés à des conditions de travail difficiles doivent pouvoir partir plus tôt à la retraite et bénéficier de mesures de prévention adaptées. Leur santé et leur bien-être ne sont pas négociables.

La **CFDT** défense dénonce la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie qui vient aggraver cette injustice.

L'accélération de la réforme Touraine doit être abandonnée car elle induit une augmentation de la durée de cotisation nécessaire au taux plein, un allongement des carrières et un report de l'accès à la surcote, autant de mesures qui touchent principalement les femmes.

Néanmoins, pour la **CFDT**, afin de ne pas pénaliser les femmes, les poly-pensionnés, les personnes précaires et les bas salaires, l'objectif à plus long terme reste la création d'un système de retraite universel et équitable,

La **CFDT** Défense dénonce aussi le gel des salaires et de la valeur du point et la suppression de la GIPA.

Les revenus en activité, en maladie et à la retraite des agents publics ne doivent pas être les variables d'ajustement budgétaire de l'état. D'autres modes de financement doivent être envisagés.

Paris, le 7 février 2025 